

Initiatives ministérielles

Le député fait également valoir qu'il n'est pas juste que les gens qui travaillent—et nous voyons ici la mentalité du gouvernement—versent des cotisations d'assurance-chômage pour ceux qui quittent leur emploi sans motif.

• (1700)

S'il parle du 0,01 p. 100 de personnes qui abusent du régime, d'après les chiffres établis par le gouvernement même, nous pourrions également parler des 2 p. 100 de personnes qui ont suscité un vif débat en comité récemment. Il s'agit du taux de députés d'en face qui avaient été trouvés coupables devant des tribunaux.

À mon avis, le député devrait s'excuser auprès des Canadiennes de ne comprendre absolument rien aux difficultés auxquelles elles font face et au fait qu'elles ont besoin de l'assurance-chômage.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je voudrais demander à ma collègue, qui a parlé si éloquemment de ce projet de loi et en particulier de l'absence de justice pour les femmes, notamment celles qui sont victimes de harcèlement sexuel au travail, ce qu'elle voit comme raison à la présence dans le projet de loi d'un article qui exclut les femmes victimes de harcèlement sexuel au travail des audiences sur leur propre cas. Elles pourraient ne pas être autorisées à témoigner en leur nom.

Pourquoi cela se trouve-t-il dans le projet de loi? Pense-t-elle que ce soit normal?

Mme Langan: J'aimerais pouvoir poser cette question à quelqu'un de l'autre côté.

Je pense qu'il est important que ce soit mentionné, et je remercie la députée de sa question.

Bien sûr que ce n'est pas juste. J'ai fait dans mon discours l'analogie entre la justice des tribunaux et celle de l'assurance-chômage, et force est de constater qu'un criminel est beaucoup mieux traité par les tribunaux que quelqu'un qui vient de perdre son emploi ne l'est par l'assurance-chômage.

Dans ce cas-ci, les femmes victimes de harcèlement sexuel n'ont pas le droit de comparaître aux audiences sur le harcèlement sexuel dont elles ont été victimes. Cela manque totalement de justice. Le gouvernement ne prétend même pas être juste à l'égard des femmes de ce pays.

M. Kristiansen: C'est de la fraude politique.

Mme Langan: Mon collègue dit que c'est de la «fraude politique» et c'est probablement une bonne description. C'est un harcèlement absolument injuste et inqualifiable des chômeuses canadiennes.

Le président suppléant (M. Paproski): Si la députée a dit quelque chose d'antiparlementaire elle peut prendre la parole pour s'excuser.

Je pense avoir entendu quelque chose d'antiparlementaire.

Mme Langan: Je ne pense pas que ce que j'ai dit est antiparlementaire, mais assurément si c'est le cas, j'en suis vraiment désolée.

[Français]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est avec empressement que je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de faire des commentaires sur le projet de loi C-113. J'espère que ces commentaires apporteront des éclaircissements au débat et qu'ils permettront à certaines personnes, à des groupes de personnes qui ont des inquiétudes et des questions, de mieux comprendre les objectifs et l'essence du projet de loi C-113 qui est débattu en troisième lecture aujourd'hui à la Chambre des communes.

Il faut se reporter au mois de décembre 1992 et relire la déclaration que le ministre des Finances a faite devant cette Chambre sur l'état des finances du Canada et revoir de façon spécifique les mesures que cette déclaration économique mettait en place pour corriger la situation. La déclaration économique du ministre visait essentiellement deux objectifs: premièrement, mettre en place des mesures qui contribueraient à réduire et à contrôler les dépenses de l'État; et, deuxièmement, mettre en place des mesures incitatives à la reprise économique et à la création d'emplois.

• (1705)

Les mesures incitatives que la déclaration du ministre des Finances mettait en place visaient particulièrement à donner de l'appui et du support aux petites et moyennes entreprises du Canada pour leur permettre de créer des emplois additionnels, de diversifier leurs activités, d'avoir accès à des marchés nouveaux de façon à consolider les emplois qui existaient déjà dans les entreprises, et aussi d'en créer de nouveaux.

Nous ne sommes pas sans savoir que depuis déjà de nombreuses années, le secteur de la petite entreprise au Canada est le secteur qui crée le plus d'emplois. Donc, en décembre, le ministre des Finances a annoncé qu'en